



Commission Géo-Positionnement

## Groupe de travail pour la Mise en Œuvre du Décret sur les références géodésiques



### Compte rendu de réunion

14 Septembre 2016 (10h00 – 12h00)

### IGN Saint-Mandé

#### Présents :

Andrès L. (AITF/ Métropole Nice Côte d'Azur) ; Bertrand F. (IGN) ; Branchu S. (IGN) ; Briole P. (ENS) ; Canaud G. (IGN) ; Chambon P. (Teria) ; Garayt B. (IGN) ; Gattacceca T. (IGN) ; Guillaume F. (DGFiP) ; Legouge R. (SHOM) ; Lory P. (CNIG) ; Missault A. (SHOM) ; Mathis E.R. (IGN) ; Person T. (IGN).

#### Ordre du jour : envoyé par messagerie aux participants

##### **Introduction**

*Rappel des missions de la commission Géopositionnement du CNIG ( P.Briole, ENS)*

*Tour de table*

*Rappel du contexte :*

*missions du précédent groupe sur la révision du décret de 2006 (B.Garayt,IGN)*

*situation du texte à la date de la réunion : partage d'informations (G.Canaud, IGN)*

##### **Rédaction du mandat du GTMOD**

*Proposer un mode de fonctionnement*

*Lister les mesures d'accompagnement du décret et les attribuer*

*Identifier les contacts pour chaque question en provenance du CGDD /MIG*

#### **1. Rappel des missions de la commission GéoPos du CNIG : P.Briole, ENS et B.Garayt, IGN**

« La Commission Géopositionnement a pour mission de mener des travaux relatifs aux « techniques de géopositionnement à terre, en mer, sous la terre, sous les mers, dans les airs ou dans l'espace ».

Elle est chargée d'étudier tout type de problèmes liés au géopositionnement dans tous ces environnements, d'objets fixes ou mobiles.

Elle constitue notamment une plate-forme d'approfondissement, de mutualisation et de diffusion des connaissances en la matière. Pour ce faire la commission assurera :

- La veille technologique et échanges d'expérience avec l'étude de l'évolution des processus, des matériels et des logiciels et en se tenant informée régulièrement des avancées en matière de Recherche et Développements dans les domaines liés à sa thématique et en particulier sur les GNSS.
- Le suivi des besoins des utilisateurs.
- Le recueil et la diffusion d'informations.
- Le suivi des formations et de leur adaptation aux évolutions technologiques.



Commission Géo-Positionnement

## Groupe de travail pour la Mise en Œuvre du Décret sur les références géodésiques



### **2. Rappel des missions du précédent groupe sur la révision du décret de 2006 : B.Garayt, IGN**

*« La commission « géopositionnement » du CNIG a décidé fin 2014 la création d'un groupe de travail afin de réviser le décret de 2006 précisant les systèmes de référence géographiques et altimétriques dans le cadre des levés effectués par ou pour les services publics.*

*Les travaux se sont déroulés sur une durée de 16 mois par des réunions quasi trimestrielles, faisant appel à une quinzaine de contributeurs choisis parmi les différents acteurs de l'information géographique.*

*Le conseil plénier du CNIG a validé le rapport final de ce Groupe de Travail en juin 2016 avant de le transmettre à la mission de l'information géographique (MIG) du MEEM. »*

### **3. Partage d'information : G.Canaud, IGN**

#### a. Génèse du GTMOD (Groupe de Travail pour la Mise en Œuvre du Décret sur les références géodésiques) :

*« Sur proposition du précédent groupe de travail dans son rapport, la commission Geopos a validé lors de sa 30<sup>ème</sup> réunion du 10 mars 2016 la création d'un groupe en charge d'accompagner techniquement les juristes et les utilisateurs respectivement pendant la rédaction et l'application des nouveaux textes réglementaires (une période de trois ans est recommandée entre la signature du décret et sa mise en application). Ce groupe aura pour action de :*

- répondre à des questions techniques des juristes et leur communiquer des éléments de langage ;*
- préparer les mesures d'accompagnement (logiciels, notes techniques, ateliers, ...) en particulier à destination des nouvelles communautés concernées ;*
- faire des propositions techniques pour les territoires d'outre-mer. Un appel à participation aux membres du groupe de travail de révision du décret et aux membres de la commission sera lancé prochainement. Le groupe nouvellement constitué aura pour première action de rédiger des termes de référence »*

#### b. Situation du texte de projet de décret à la date de la réunion :

Le CNIG plénier valide le 13 juin 2016 la version 1.5 du rapport final concernant la révision du décret 2006 concernant les références géodésiques.

Le CNIG transmet le rapport à la Mission d'Information Géographique du MEEM.

La Direction des affaires juridiques du Ministère doit les valider prochainement et diffuser un premier jet à l'IGN début octobre.

Le circuit d'approbation passe également par le Ministère de la Défense -> SHOM, le Ministère de l'Economie et des Finances -> le Cadastre, le Ministère de l'Outre-Mer, etc..

3 ministères devront être concernés par la signature du document

L'objectif est de permettre la validation par le CNIG en début 2017 et d'envisager une possible signature avant les élections de 2017 devant MEEM, MEF et Défense ... ☺

PS : Pas d'information supplémentaire sur la chronologie de l'arrêté qui suivra ce décret.



Commission Géo-Positionnement

## Groupe de travail pour la Mise en Œuvre du Décret sur les références géodésiques



### 4. Fonctionnement du GTMOD

G.Canaud informe que cette première réunion de travail concerne dans un premier temps à une équipe préfiguratrice restreinte, en majeure partie issue des membres du précédent GT. Cette équipe aura pour première action de proposer un mandat à la commission en énonçant le périmètre de ses missions, et de proposer un mode de fonctionnement.

Ensuite, la participation sera étendue aux membres de la commission GeoPos, ainsi que d'autres acteurs de collectivités territoriales impliqués dans le secteur de l'information géographique.

Après quelques échanges, la proposition de fonctionnement suivante est adoptée en séance :

**Président** : L. Andrès (MNCA/AITF)      [ludovic.andres@nicecotedazur.org](mailto:ludovic.andres@nicecotedazur.org)      +33 4 97 13 25 53  
**Secrétaire** : G. Canaud (IGN)              [gilles.canaud@ign.fr](mailto:gilles.canaud@ign.fr)                              +33 1 43 98 83 17

**Durée du mandat** : proposée à un an renouvelable 2 fois.

**Périodicité** : La fréquence des réunions en 'présentiel' n'est pas fixée dès à présent, et sera affinée en fonction des besoins. Elle serait à priori de 3 réunions/an.

**Médias** : P. Lory rappelle que le site du CNIG héberge de nombreuses ressources ainsi que des listes qui n'ont pas toujours été utilisées. Il paraît donc opportun de profiter de cette plate-forme naturelle pour la liste du groupe, les participants recevront prochainement le lien par messagerie. P.Lory fait une rapide présentation du site en séance. D'autre part, ce site pourra héberger les pages du groupe, issues des contributions de chacun des participants dans leurs domaines respectifs.

### 5. Débats / Décisions

Les débats ont suivi pratiquement l'ordre du jour prévu, en insistant plus particulièrement sur le mandat, le calendrier ainsi que les détails pratiques de l'organisation du groupe.

On a aussi un peu anticipé sur les différentes mesures d'accompagnement. Il en résulte ce relevé de décisions :

- Le secrétaire rédige une proposition de mandat et la soumet pour approbation au président puis à la commission GeoPos du 6/10. (cf Annexe 1)
- On préférera l'utilisation du site du CNIG comme plate-forme d'échange et de travail, en lien avec les ressources prévues d'information géodésique sur le site [geodesie.ign.fr](http://geodesie.ign.fr)
- On élargit le groupe pour la prochaine séance grâce à une annonce sur 'Info CNIG' (P.Lory).
- Le groupe se réunira après avoir pris connaissance du texte. On ne fixe pas de date en séance. Le secrétariat invitera les membres par messagerie.
- Cette réunion devra en outre identifier un (ou plusieurs) membres du groupe comme contact pour chaque domaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h45.



Commission Géo-Positionnement

Groupe de travail pour la Mise en Œuvre  
du Décret sur les références géodésiques



## ANNEXE 1 : Proposition de mandat du GTMOD

- a. Accompagner techniquement les juristes et les utilisateurs pour l'application des nouveaux textes réglementaires :
  - i. Répondre à d'éventuelles questions techniques des juristes
  - ii. Prendre connaissance des textes émanant de la Direction des Affaires Juridiques du MEEM
  - iii. Communiquer des éléments de langage et des annexes.
- b. Prévoir et organiser les mesures d'accompagnement :
  - i. Diffuser les données des réseaux permanents et matérialisés des Antilles dans la nouvelle référence
  - ii. Elaborer et diffuser des modèles de transformation de coordonnées et de conversion d'altitudes
  - iii. Rédiger des notes techniques et pages pédagogiques en particulier à destination des nouvelles communautés concernées.
  - iv. Développer des logiciels et outils en ligne
  - v. Proposer une adresse de messagerie pour les questions des utilisateurs
  - vi. Communiquer :
    - 1. Saisir les opportunités de mettre en place des ateliers
    - 2. Abonder les sites CNIG, IGN, Géoportail et [geodesie.ign.fr](http://geodesie.ign.fr) avec les ressources prévues.